

2024 - 067 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATÉ-MARTIN** Catherine, M. **BELLOT** Patrice, Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARRASCO** José, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **FRÉTÉ** Thérèse, Mme **CARVALHO** Michèle, M. **GILLOT** Jean-Pierre, M. **COPPIN** Franck, M. **LERICHE** Bruno, M. **CARON** Joël, Mme **TIRROLLOY HAINEZ** Carole, Mme **GONIN** Sabrina, Mme **COULON** Nadège, Mme **DOGIMONT** Laurette, M. **POTET** Patrick, Mme **CHARLET** Valérie.

Excusés : Mme **PIENS** Antonella, M. **LANCIEN** Yves, M. **CANTRAINÉ** Hervé, Mme **GANZITTI** GROSCAUX Marina, M. **HARDY** Gilles, M. **CATRY** Bruno.

Pouvoirs : Mme **PIENS** Antonella à Mme **FRÉTÉ** Thérèse, M. **LANCIEN** Yves à M. **BELLOT** Patrice, M. **CANTRAINÉ** Hervé à Mme **KONATÉ-MARTIN** Catherine, Mme **GANZITTI** GROSCAUX Marina à M. **POTET** Patrick, M. **HARDY** Gilles à Mme **CHARLET** Valérie, M. **CATRY** Bruno à M. **CALMELS** Daniel.

Secrétaire de séance : M. **BONNETON** André.

PERSONNEL

Créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Mme Hélène **BALITOUT**

Vu l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires visé dans la délibération n°2023-137 en date du 04 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 12 juin 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour les motifs suivants :

- Nomination stagiaire au grade d'adjoint technique : 2 postes à 27,45 heures hebdomadaires,
- Nomination stagiaire au grade d'adjoint technique : 1 poste à 9,41 heures hebdomadaires,
- Avancement au grade d'attaché principal : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires.
- Avancement au grade d'agent de maîtrise principal : 1 poste à 35 heures hebdomadaires.
- Recrutement d'un conducteur de transports en commun au grade d'adjoint technique : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un conducteur de transports en commun au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un conducteur de transports en commun au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un conducteur de transports en commun au grade d'agent de maîtrise : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,

- Recrutement d'un conducteur de transports en commun au grade d'agent de maîtrise principal : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un technicien mètreur au grade de technicien : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un technicien mètreur au grade de technicien principal de 2^{ème} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- Recrutement d'un technicien mètreur au grade de technicien principal de 1^{ère} classe : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,

Considérant qu'il est, en contrepartie, nécessaire de supprimer des postes pour les motifs suivants :

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe suite titularisation : 1 poste à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique suite avancement de grade : 1 poste à 35 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'agent de maîtrise suite avancement de grade : 1 poste à 35 heures hebdomadaires.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

DÉCIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2024 les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à 27,45 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 9,41 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'attaché principal à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires,

DÉCIDE de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2024 les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 068 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique, en particulier son article L313-1 ;

Vu le tableau des effectifs des personnels titulaires et stagiaires visé dans la délibération n° 2023-137 en date du 4 décembre 2023 ;

Considérant qu'il semble nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs par grade en raison des créations et/ou suppressions de postes ;

Considérant que le comité social territorial a été consulté le 12/06/2024 concernant ces créations et/ou suppressions de poste et a émis un avis favorable ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2024 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/07/2024 AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur général des services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché principal	1	35 h 1 non pourvu

Attaché	4	35 h dont 2 non pourvus
Rédacteur principal 1ère classe	1	35 h
Rédacteur	1	35 h
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	35 h
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	35 h
Adjoint administratif	2	35 h
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 1ère classe	1	35 h 1 non pourvu
Technicien principal 2ème classe	2	35 h 1 non pourvu
Technicien	1	35 h 1 non pourvu
Agent de maîtrise principal	6	35 h 1 non pourvu
Agent de maîtrise	6	35 h 1 non pourvu
Agent de maîtrise	1	30 h
Agent de maîtrise	1	20 h 1 non pourvu
Adjoint technique principal 1ère classe	1	35 h 1 non pourvus
	1	30 h
Adjoint technique principal 2ème classe	9	35 h dont 2 non pourvus
	1	30 h
	1	28 h
	1	25,00 h
Adjoint technique	16	35 h dont 1 TP 80 % et 3 non pourvus
	1	34,14 h
	1	33,48 h
	1	31,59 h
	1	29,50 h
	1	28,59 h
	3	27,45 h
	1	23,64 h
	1	21 h 1 non pourvu
	2	20 h
	1	19,45 h
	1	16,03 h 1 non pourvu
	1	18,68 h
	1	9,41 h
1	3,67 h	
FILIÈRE CULTURELLE		
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	2	35 h
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE		
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	35 h
Infirmier territorial en soins généraux	1	35 h 1 non pourvu
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	35 h
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	35 h à TP 80 %
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-2024068-DE

S²LOW

Chef de service principal 1ère classe		
Brigadier-chef principal	2	35 h
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur principal 1ère classe	1	35 h
Animateur principal 2ème classe	1	35 h
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	35 h
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	35 h dont 1 TP 80 % dont 1 non pourvu
Adjoint d'animation	8	35 h
	111	(dont 19 non pourvus)

DIT que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget de l'année en cours ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-2024068-DE



PAGE ANNULEE

2024 - 069 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00**
le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est
réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves
Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de
Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

**Indemnisation amiable de sinistre
Dégradation d'un panneau de signalisation sur la Place des Tilleuls par un véhicule à
moteur**

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant l'accident intervenu le 16/04/2024 entraînant la dégradation d'un poteau de signalisation « surélévation chaussée » au niveau de la place des Tilleuls par un véhicule à moteur conduit par [REDACTED] ;

Considérant que l'auteur du dommage ne conteste pas sa responsabilité et souhaite indemniser directement la commune sans déclaration à son assurance ;

Vu le montant du préjudice subi selon mémoire annexé établissant les coûts de fourniture et de personnel engendrés pour les réparations ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau Municipal en date du 12 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACCEPTE, dans le cadre du sinistre intervenu le 16/04/2024 sur un poteau de signalisation situé place des Tilleuls, l'indemnisation directe du préjudice subi par l'auteur du dommage pour un montant de **205,59 €** ;

DECIDE en conséquence, de recouvrer cette somme auprès de l'auteur du dommage ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024069-DE



dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bonneton', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 070 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :

18/06/2024

Date d'affichage :

18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00**le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

– Convention de versement des subventions communales au CCAS –

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le code de l'action sociale et des familles, en particulier ses articles L123-4 et suivants et R123-25 ;

Vu la délibération 2014-018 du 24 février 2014 autorisant la signature d'une convention avec le CCAS de Ribécourt-Dreslincourt et précisant le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € ;

Considérant que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les subventions versées par la commune ;

Considérant l'augmentation des frais de fonctionnement du CCAS ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau municipal en date du 12/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le CCAS définissant le montant et l'objet de la subvention,

PRECISE que la subvention au CCAS sera inscrite au Budget de l'année en cours ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024070-DE



CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, le Directeur des Services et M. le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 071 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :

18/06/2024

Date d'affichage :

18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00**le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

Décision modificative n°01 – Budget communal

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

Vu le Budget Primitif adopté par délibération n°2024-032 en date du 25 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de réajuster le budget primitif 2024 ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau municipal en date du 12 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative n°01 du budget primitif 2024 :

INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
21318	Réfection WC publics Dreslincourt (+ désamiantage)		10 200,00 €		
2188	Panneaux électoraux		7 740,00 €		
13913	Chap 040 - amortissements		10 000,00 €		
28041581	Chap 040 - amortissements				6 300,00 €
2805	Chap 040 - amortissements				2 500,00 €
2815731	Chap 040 - amortissements				1 600,00 €
2815738	Chap 040 - amortissements				200,00 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024071-BF



281841	Chap 040 - amortissements				
28188	Chap 040 - amortissements				400,00 €
10226	Taxe d'aménagement				27 940,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			11 700,00 €	
		0,00 €	27 940,00 €	11 700,00 €	39 640,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		27 940,00 €		27 940,00 €	
FONCTIONNEMENT					
Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
657362	O8 subvention CCAS		10 000,00 €		
6811	Chap 042 - amortissements		11 700,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	11 700,00 €			
777	Chap 042 - amortissements subventions				10 000,00 €
		11 700,00 €	21 700,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 000,00 €		10 000,00 €	
TOTAL DM01		37 940,00 €		37 940,00 €	

CHARGE ET DELEGUE M. le Maire, ou son remplaçant, le Directeur Général des Services et M. le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 072 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

Instauration d'une RODP CONTENEURS TEXTILES

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier l'article L2121-29 ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article L2125-1 ;
Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ;
Considérant la nécessité d'instaurer une redevance d'occupation pour l'installation de conteneurs textiles ;
Considérant qu'il appartient au seul gestionnaire du domaine public d'arrêter le montant de la redevance d'occupation ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau Municipal en date du 12 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public communal pour l'installation de conteneurs textiles ;

FIXE le montant de la redevance à **30 €** par conteneur, payable d'avance et annuellement conformément à l'article L2125-4 du CGPPP ;

DIT que les recettes afférentes seront inscrites sur le budget de l'année en cours ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, du recouvrement de ces redevances par l'émission d'un titre de recettes ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024072-DE



PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 073 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :

18/06/2024

Date d'affichage :

18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00**le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

Tarifs 2024 – Boissons et restauration pour les manifestations culturelles – Mise en place d'une consigne pour gobelets

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2121-29 ;

Vu l'article L541-10-10 du Code de l'environnement qui prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables en plastique ;

Considérant l'interdiction d'utiliser des gobelets jetables en plastique, et par conséquent l'obligation d'utiliser de gobelets réutilisables ;

Considérant le projet de mise en place des consignes ;

Vu l'avis de la commission Finances et du Bureau Municipal en date du 12 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE de mettre en place une consigne sous forme de caution pour la mise à disposition des gobelets pour toutes manifestations culturelles ;

FIXE le montant de la consigne au prix de **1€ / gobelet** ;

PRECISE que la consigne est remboursée au même prix lors de la restitution du gobelet ;

PRECISE que la consigne sera encaissée en cas de non-restitution ou si le gobelet est rendu endommagé ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024073-DE



CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 074 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

FINANCES

**Revalorisation de la taxe locale sur les enseignes
et publicités extérieures pour 2025**

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2333-9, L.2333-14 et L.2333-15 ;

Vu les articles L.454-39 à L.454-77 du code des impositions sur les biens et services (CIBS) ;

Vu l'article L581-3 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2009-057 du 24 avril 2009 instaurant la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Considérant qu'il est prévu une indexation annuelle automatique de l'ensemble des tarifs, sur l'inflation (article L.454-58 CIBS) ;

Considérant que les collectivités ont intérêt à faire figurer les tarifs tels qu'actualisés par la revalorisation annuelle dans une nouvelle délibération afin de sécuriser la communication aux contribuables des tarifs en vigueur dans la collectivité ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau municipal en date du 12/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DIT que les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de la Commune sont revalorisés à partir du **1^{er} janvier 2025** comme suit :

- dispositifs publicitaires et pré enseignes **non numériques** de moins de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 18,60 €,
- dispositifs publicitaires et pré enseignes **non numériques** de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 37,10 €,

- dispositifs publicitaires et pré enseignes **numériques** de moins de 50 m² maximal, soit 55,70 €,
- dispositifs publicitaires et pré enseignes **numériques** de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 111,20 €,
- enseignes de moins de 12 m² : 100 % du tarif maximal, soit 18,60 €,
- enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 37,10 €,
- enseignes de plus de 50 m² : 100 % du tarif maximal, soit 74,20 €.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services et le Trésorier municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 075 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

AFFAIRES SOCIALES

MAISON DE QUARTIER Tarifs session de juillet 2024

RAPPORTEUR : Mme KONATE-MARTIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2121-29 ;
Considérant que dans le cadre des animations organisées au sein de la Maison de quartier, une participation financière est demandée aux familles souhaitant participer aux sorties et activités ;
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des sorties et activités de la Maison de Quartier ;

Vu l'avis de la commission aux affaires sociales du 10/06/2024 ;
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 12/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

FIXE les tarifs des activités et sorties pour la session de juillet 2024 de la Maison de Quartier comme suit :

Mountainboard	6 €
Séjour 3 jours/ 2 nuits Jablins-Annet	20 €
Mini Trek Pierrefonds 2 jours / 1 nuit	14 €
Parc Nautik	5 € (-10 ans) 10€ (+10 ans)

DIT que les recettes seront inscrites sur le Budget de l'année en cours ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024075-DE



PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2024 - 076 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

AFFAIRES SOCIALES

Augmentation du plafond de ressources du barème national des participations familiales de la Crèche « Les p'tites canailles » à compter du 1^{er} septembre 2024

RAPPORTEUR : Mme Catherine KONATE-MARTIN

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la CNAF ;

Vu la Convention d'objectifs et de financement conclue le 08/02/2022 entre la CAF de l'Oise et la Mairie pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025 et la conclusion de la CTG (Convention Territoriale Globale) en date du 17/01/2023 ;

Vu la circulaire n°2014-009 relative au financement des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu la circulaire n°2019-005 relative au barème national des participations familiales ;

Vu la délibération n°2023-033 approuvant le barème national des participations familiales fixées par la CNAF pour la Crèche municipale ;

Considérant la décision de la branche famille de la CNAF d'augmenter le plafond de ressources mensuelles à prendre en compte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DIT que le plafond mensuel de ressources visé dans la délibération n°2023-033 du 6 mars 2023 est relevé à 7.000 € à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°2023-033 du 6 mars 2023 sont inchangées ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240624-D2024076-DE



PAGE ANNULEE

2024 - 077 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Adoption du Règlement de concours des Maisons Fleuries 2024

RAPPORTEUR : Mme Isabelle BLONDEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 mai 1993 créant le Concours des Maisons Fleuries ;

Considérant le souhait de la Municipalité de récompenser les administrés contribuant à l'embellissement de la Commune ;

Vu l'avis du Bureau municipal en date du 12/06/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE le renouvellement du Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2024 ;

ADOpte le règlement de concours suivant :

➤ **Les catégories :**

- Fleurissement exceptionnel (maison fleurie toutes catégories confondues)
- 1^{ère} catégorie : jardin fleuri ou cour fleurie visibles de la rue
- 2^{ème} catégorie : façade fleurie visible de la rue (murs, fenêtres, balcons fleuris)
- 3^{ème} catégorie : fleurissement dans les secteurs d'habitation en collectif

Le Jury appréciera les critères suivants :

- l'aspect général

- le fleurissement
- la variété
- l'harmonie
- la pérennité

➤ **Les prix offerts par la municipalité aux lauréats pour chacune des catégories sont :**

- Exceptionnel : 230 € (uniquement pour la catégorie fleurissement exceptionnel)
- 1^{er} prix : 150 €
- 2^{ème} prix : 120 €
- 3^{ème} prix : 90 €
- 4^{ème} prix : 60 €

10 bons d'achat de 38 € à présenter au Lycée Horticole et au Magasin "L'instant fleuri" de Ribécourt-Dreslincourt pourront être attribués par le Jury aux maisons fleuries non classées parmi les lauréats de chacune des catégories.

➤ **Sélection :**

Il n'y a pas d'inscription préalable. Le jury visitera toute la Commune.
Les premiers prix de l'année 2023 et du fleurissement exceptionnel seront classés hors concours et ne pourront pas bénéficier de prix.

➤ **La composition du jury :**

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame l'Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Les membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- Un responsable des espaces verts de la Commune
- Un enseignant du Lycée Horticole.

DIT que les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ



2024 - 078 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 Juin 2024

Date de la convocation :
18/06/2024
Date d'affichage :
18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le lundi 24 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTE Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, M. LANCIEN Yves, M. CANTRAINE Hervé, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme FRÉTE Thérèse, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. CANTRAINE Hervé à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles à Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BONNETON André.

AFFAIRES SCOLAIRES

**Frais de scolarité – Année scolaire 2024/2025
Participation des Communes extérieures****RAPPORTEUR : M. CARRASCO José**

Vu les articles L.212-8 et R.212-21 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n° 2023-080 du 04/07/2023 décidant de la gratuité aux Communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT, sous réserve de réciprocité, pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Considérant que la participation financière à la scolarisation des enfants dans une école maternelle ou élémentaire publique hors de leur commune de résidence fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

Considérant qu'à défaut d'accord, la contribution de la commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans une autre commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Considérant que les maires des deux communes peuvent déterminer librement le montant de leur participation respective (Sénat - R.M. N° 23420 - 2021-09-02) ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 03 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE qu'aucune participation financière ne sera demandée aux Communes de résidence des élèves scolarisés au sein des écoles primaires et maternelles de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT pour l'année scolaire 2024/2025 ;

PRECISE que cette gratuité est accordée sous réserve de réciprocité ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

Général des

ID : 060-216005314-20240624-D2024078-DE



CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

André BONNETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ABN', written over a horizontal line.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ